

SAINT-DOLAY INFO

INFORMATION MUNICIPALE N°334

SEPTEMBRE 2025

CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 24 SEPTEMBRE - 20H00

Nombre d'élus en exercice : 19 - Nombre de présents : 15 - pouvoir : 1 soit 16 élus représentés.

Maire : Patrick GÉRAUD

Adjoints : Isabelle SIRLIN, Nicolas GURIEC, Gaëlle DAVID, Jean-Pierre HAMON, Patricia CANAUX

Conseiller délégué : Nicolas CHESNIN

Conseillers Municipaux : Audrey BERTET, Wilhelm BLANCHARD, Bruno CRESPEL, Emmanuelle GONÇALVES, Muriel MALNOË, Stéphane PELLION, Yannick ROUSSE, Guillaume WACHNICKI

Absents excusés : Christine CHAZELLE, Isabelle PERRAIS donne pouvoir à Bruno CRESPEL

Absents non excusés : Lauriane DOUILLARD et Vincent SAULNIER

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h02

Gaëlle DAVID est la secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

A. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 30 juillet 2025

B. DÉLIBÉRATIONS :

❖ FINANCES :

- ✓ Décision Modificative n°1 au budget principal

❖ RESSOURCES HUMAINES :

- ✓ Modification du Tableau des effectifs – Emploi permanent
- ✓ Création de postes non permanents pour un accroissement saisonnier d'activité

❖ BÂTIMENT :

- ✓ Travaux au Centre de loisirs et organisation provisoire : location de modulaires
- ✓ Contrat de maintenance chauffage, production d'eau chaude et ventilation des bâtiments communaux

❖ SPORT ET ASSOCIATIONS :

- ✓ Modification au règlement intérieur du stade de foot de la Longe

❖ SANTÉ :

- ✓ Charte Commune ambassadrice du don d'organes

❖ ARC SUD BRETAGNE :

- ✓ Rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés
- ✓ Rapport d'activité ARC SUD BRETAGNE 2024

A. Les Conseillers approuvent à l'unanimité le procès-verbal du Conseil Municipal du 30 juillet 2025.

B. LES DÉLIBÉRATIONS :

❖ **FINANCES :**

✓ **Décision Modificative n°1 au budget principal**

Monsieur le Maire présente la décision modificative n°1 au budget principal nécessaire pour intégrer les travaux d'investissement en compte définitif, il s'agit d'une écriture d'ordre budgétaire :

Dépense		Recette	
Chapitre 041	100 000 €	Chapitre 041	100 000 €

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la Décision Modificative N°1 au budget principal.

L'expression "écriture d'ordre budgétaire" signifie que cette modification est une opération comptable qui n'affecte pas directement la trésorerie de la commune. C'est une manière de régulariser les comptes pour s'assurer que les dépenses et les recettes sont correctement enregistrées et que le budget reflète fidèlement la situation financière de la commune.

❖ **RESSOURCES HUMAINES :**

✓ **Modification du Tableau des effectifs – Emploi permanent**

À la suite d'une demande de passage à temps partiel pour une retraite progressive, il est nécessaire d'ajuster le temps de travail d'un agent. Après avis du Comité Social Territorial du 23 septembre 2025, il est proposé d'augmenter le temps de travail d'un adjoint administratif, passant de 20h à 24h par semaine à partir du 1er octobre 2025.

Par ailleurs, en raison du départ d'un agent ATSEM vers une autre collectivité et du recrutement d'un nouvel agent en interne, le poste d'ATSEM principal de 1ère classe sera supprimé et remplacé par un poste d'ATSEM principal de 2e classe.

Par ailleurs, Monsieur le Maire propose de lier chaque poste à un ou plusieurs grades dans le tableau des emplois et des effectifs.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité :

- Le passage de 20h à 24h par semaine pour le poste d'adjoint administratif à partir du 1er octobre 2025.
- Le changement de grade pour un poste ATSEM à partir du 1er septembre 2025.
- La mise à jour du tableau des effectifs.

✓ **Création de postes non permanents pour un accroissement saisonnier d'activité**

Pour faire face à une hausse d'activité, il est nécessaire de créer des postes de renforts saisonniers dans les services municipaux :

- Deux postes d'animateur seront ouverts dans le service Enfance Jeunesse, du 1er septembre 2025 au 31 août 2026.
- Deux postes d'agent de voirie seront ouverts dans le service technique, du 1er octobre au 31 décembre 2025.

Ces emplois temporaires relèvent de la catégorie C de la fonction publique.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la création de deux postes d'animateur et deux postes d'agent en voirie.

❖ **BÂTIMENT :**

✓ **Travaux du Centre de Loisirs : Relocalisation temporaire et location de modulaires**

Les travaux d'agrandissement et de rénovation du Centre de Loisirs vont bientôt commencer, pour une durée estimée à 10 mois.

Pendant cette période, le Centre de Loisirs et la garderie ont été temporairement relocalisés à l'école Arc-en-Ciel. La garderie utilise la salle de sieste, tandis que les enfants sont accueillis les mercredis dans un préfabriqué servant également de bureau pour les animateurs.

Malgré la libération de certaines salles par l'équipe enseignante de l'école Arc-en-Ciel, l'espace disponible restant insuffisant, il a été proposé d'installer deux modules supplémentaires de 6 m × 2,50 m sur le parking de l'école.

- Coût de location : **3 667,48 € HT**
- Frais de pose et de retrait : **2 391,00 € HT**

Le Conseil Municipal valide ce projet à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à signer le devis proposé par l'entreprise LOXAM.

✓ **Contrat de maintenance chauffage, production d'eau chaude et ventilation des bâtiments communaux**

Le contrat de maintenance des systèmes de chauffage, de production d'eau chaude et de ventilation des bâtiments communaux arrivant à échéance, le responsable des services techniques a sollicité plusieurs entreprises locales pour établir un nouveau contrat d'entretien.

Seule l'entreprise ROQUET, basée à Redon, a transmis une offre. La commission propose de retenir son offre pour un montant annuel de 6 781 € HT, soit 7 170 € TTC.

Il est précisé que le contrat proposé est d'une durée initiale d'un an, renouvelable deux fois au maximum, pour une durée totale possible de trois ans.

Le Conseil Municipal valide à la majorité (15 voix pour) la proposition de l'entreprise ROQUET et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat.

Monsieur Nicolas Guriec, adjoint au maire et employé de l'entreprise ROQUET, n'a pas participé au vote.

❖ **SPORT ET ASSOCIATIONS :**

✓ **Modification au règlement intérieur du stade de foot de la Longe**

Monsieur Jean-Pierre HAMON, adjoint en charge des associations, rappelle que le règlement intérieur du stade de La Longe a été adopté par le Conseil Municipal le 24 avril 2024.

Il est proposé de modifier les horaires d'ouverture du stade de La Longe :

- Actuellement : tous les jours de 8h00 à 21h00
- Nouveaux horaires proposés : tous les jours de 8h00 à 20h00

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la modification des horaires du stade de La Longe.

❖ **SANTÉ :**

✓ **Charte « Commune ambassadrice du don d'organes », la commune s'engage pour le don d'organes**

En France, chacun est considéré comme donneur d'organes, sauf s'il a exprimé un refus de son vivant.

Malgré l'action des professionnels de santé, des associations et de l'Agence de la biomédecine, le nombre de greffes reste trop faible. Chaque jour, des vies sont perdues faute d'organes disponibles.

Pour renforcer l'information et encourager le don, le Collectif Greffes+, soutenu par l'Association des Maires de France (AFM), la Fondation de l'Académie de médecine et l'Agence de la biomédecine, invite les communes à devenir

« Ambassadrices du don d'organes ». Il est proposé que la commune rejoigne ce dispositif.



Objectif de la charte

Promouvoir le don d'organes et de tissus en sensibilisant les habitants, pour sauver davantage de vies.

 En signant la charte, la commune s'engage à :

- Installer un panneau à l'entrée de la ville avec le ruban vert et la mention « Commune ambassadrice du don d'organes ».
- Informer les habitants sur le don d'organes, notamment lors de la journée nationale du 22 juin.
- Favoriser les interventions dans les écoles, entreprises et lieux publics pour sensibiliser tous les publics.
- Planter un "arbre de vie" en hommage aux donneurs et à leurs proches.

Le Conseil Municipal approuve la Charte « Commune Ambassadrice du don d'organes », valide à l'unanimité l'adhésion de la commune au dispositif et autorise Monsieur le Maire à la signer.

❖ ARC SUD BRETAGNE :

- ✓ **Rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés**

Arc Sud Bretagne a la charge d'organiser la collecte des déchets ménagers sur le territoire, tandis que le Syndicat du Sud Est Morbihan (SYSEM) assure leur traitement et leur valorisation, chacun jouant ainsi un rôle complémentaire pour garantir la bonne gestion des déchets.

Conformément à la réglementation, un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets doit être présenté au Conseil Communautaire, puis transmis aux communes membres et mis à disposition du public, notamment sur le site internet d'Arc Sud Bretagne : https://www.arc-sud-bretagne.fr/wp-content/uploads/2025/09/2024_RPQS_DECHETS.pdf

Ce rapport permet aux habitants et aux élus de suivre l'évolution du service et d'identifier les axes d'amélioration pour une gestion plus durable des déchets.

Celui-ci présente :

- Le fonctionnement du service et les caractéristiques du territoire
- Les quantités de déchets produites, les modes de traitement et de valorisation
- Les dépenses et recettes liées au service, selon les données comptables de l'année 2024

Le territoire de la Communauté de Communes connaît une forte variation saisonnière de sa population, principalement en raison de l'afflux de visiteurs pendant les périodes touristiques. Pour tenir compte de cette réalité, deux références démographiques sont utilisées pour établir les ratios :

- **La population « DGF »** (Dotation Globale de Fonctionnement), qui s'élève à 34 942 habitants, inclut les résidences secondaires. Cette donnée reflète ainsi la fréquentation réelle du territoire lors des pics touristiques et permet d'estimer la population maximale présente à certains moments de l'année.
- **La population INSEE**, qui compte 29 300 habitants, correspond uniquement aux résidents permanents, c'est-à-dire les personnes vivant à l'année sur le territoire.

La distinction entre ces deux types de population est essentielle : elle permet d'adapter les calculs et la planification des services publics, notamment en matière de gestion des déchets. En effet, certains services ou infrastructures doivent être dimensionnés en fonction de la population maximale accueillie pendant la haute saison, et non uniquement sur la base des résidents permanents, afin de garantir une qualité de service optimale tout au long de l'année.

En 2024, 5 014,92 tonnes d'ordures ménagères ont été collectées, soit une baisse de 7,04 % par rapport à 2023. Cela représente :

- 143,52 kg par habitant (population DGF)
- 171,16 kg par habitant (population INSEE)

Les déchets recyclables collectés sont en hausse :

- 2 018,94 tonnes d'emballages et papiers (+8,49 %)

Imprimé par nos soins – Ne pas jeter sur la voie publique

- 2 173,00 tonnes de verre (-0,96 %)

Les nouvelles consignes de tri mises en place en 2023 et le tri des biodéchets lancé en 2024 ont porté leurs fruits :

- Baisse de 16 % des ordures ménagères entre 2022 et 2024
- Hausse de 43 % des déchets recyclables (emballages et papiers)

Enfin, 158 808 passages ont été enregistrés dans les déchetteries et plateformes de déchets verts, avec 11 399,78 tonnes déposées, dont :

- 4 255,82 tonnes de déchets verts
- 2 248,48 tonnes de tout-venant
- 1 521,96 tonnes de gravats

Bilan financier (Compte financier unique 2024 du Budget Principal - service analytique déchets)

RESULTAT CUMULE au 31 Décembre 2023 (A)	-2 226 300,38 €
---	-----------------

BILAN FINANCIER 2024 du SERVICE DECHETS			
Compte Financier Unique 2024 (CFU, anciennement compte administratif)	Dépenses	Recettes	SOLDE CFU 2024
Fonctionnement 2024			
Frais de structure et prévention	308 918,59 €	11 890,75 €	-297 027,84 €
Ordures ménagères	3 305 749,21 €	260,70 €	-3 305 488,51 €
Tri sélectif	1 619 627,92 €	947 065,34 €	-672 562,58 €
Déchetteries et plateformes déchets verts	1 488 751,26 €	154 380,73 €	-1 334 370,53 €
TOTAL Fonctionnement 2024	6 723 046,98 €	1 113 597,52 €	-5 609 449,46 €
Investissement 2024			
Frais de structure et prévention	61 970,32 €	35 430,90 €	-26 539,42 €
Ordures ménagères	25 266,12 €	55 582,89 €	30 316,77 €
Tri sélectif	361 523,45 €	303 203,08 €	-58 320,37 €
Déchetteries et plateformes déchets verts	57 019,17 €	58 903,74 €	1 884,57 €
Total Investissement 2024	505 779,06 €	453 120,61 €	-52 658,45 €
Financement usagers 2024			
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères		4 804 287,00 €	4 804 287,00 €
Redevance spéciale d'Enlèvement des Ordures Ménagères		678 558,29 €	678 558,29 €
Total financement usagers 2024	0,00 €	5 482 845,29 €	5 482 845,29 €
RESULTAT DE L'EXERCICE 2024 (B)	7 228 826,04 €	7 049 563,42 €	-179 262,62 €

RESULTAT CUMULE au 31 Décembre 2024 (A+B)	-2 405 563,00 €
---	-----------------

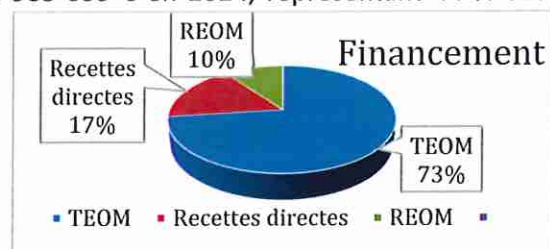
Le bilan de l'exercice 2024 présente un déficit global de **179 262,62 €**.

Après deux années marquées par une forte hausse des dépenses, la situation s'améliore : en 2024, les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 4 % (+ 237 956 €), tandis que les recettes ont progressé de 29 % (+ 252 859 €).

Les contributions versées au SYSEM pour le traitement des déchets, qui avaient augmenté de 64 % entre 2021 et 2023, se stabilisent enfin (+ 1 %, soit + 16 072 €). Elles atteignent 2 983 099 € en 2024, représentant 44 % des dépenses du service déchets.

Le financement du service repose sur :

- La TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) : 73 %
- Les recettes directes (éco-organismes, ventes...) : 17 %
- La REOM spéciale (redevance des professionnels et communes) : 10 %



Détail Financement usagers	2024	%
TEOM (particuliers et professionnels non exonérables)	4 804 287 €	88
REOM spéciale (professionnels)	678 558 €	12
<i>redevances spéciales professionnels</i>	<i>423 178 €</i>	<i>8</i>
<i>redevances spéciales hébergements de plein air</i>	<i>84 191 €</i>	<i>2</i>
<i>redevances spéciales services municipaux</i>	<i>171 189 €</i>	<i>3</i>
TOTAL Financement usagers 2024	5 482 845 €	100

Évolution 2021-2024 des résultats de l'exercice :

RESULTATS Après financement par usagers	En fonctionnement	En investissement	TOTAL
2021	-3 421,67 €	-170 882,53 €	-174 304,20 €
2022	-687 450,61 €	24 122,08 €	-663 328,53 €
2023	-685 542,71 €	-557 547,61 €	-1 243 090,32 €
2024	-126 604,17 €	-52 658,45 €	-179 262,62 €

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du Rapport annuel 2024 sur le Prix et la Qualité du Service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

✓ **Présentation du rapport d'activités 2024 d'Arc Sud Bretagne**

Conformément à la procédure annuelle, le Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne transmet, avant le 30 septembre, à chaque maire du territoire le rapport retraçant l'activité intercommunale.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport d'activités 2024. Ce document met en lumière la diversité des actions engagées au cours de l'année selon les principaux champs de compétence d'Arc Sud Bretagne : développement économique, environnement, aménagement du territoire et services à la population.

📄 Rapport consultable : https://www.arc-sud-bretagne.fr/wp-content/uploads/2025/07/2024_RA_ASB.pdf

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation de ce rapport.

✓ **Informations :**

🏠 **Distributeur de billets : un service à préserver à Saint-Dolay**

Les élus ont évoqué une question importante pour les habitants : l'avenir du distributeur de billets situé dans le bourg, géré par le Crédit Agricole.

Dans un contexte national de réduction du nombre de distributeurs en milieu rural, la commune souhaite anticiper et défendre le maintien de ce service essentiel.

Le distributeur reste aujourd'hui opérationnel, mais pourrait être concerné par les politiques de rationalisation des banques.

Le conseil municipal a exprimé sa volonté de préserver l'accès à l'argent liquide, notamment pour les personnes âgées, les commerçants et les habitants non connectés.

Des échanges avec la banque sont envisagés. Ce sujet sera suivi de près par la municipalité

Prochain Conseil Municipal le 29 octobre 2025 à 20h00

INFORMATIONS

➤ Élections municipales 2026 : vérifiez votre inscription !

Les prochaines élections municipales auront lieu les dimanches :
15 et 22 mars 2026.



✦ Pour pouvoir voter, vous devez être inscrit sur les listes électorales.

✓ **Date limite d'inscription : vendredi 6 février 2026**

👉 Des cas particuliers permettent une inscription jusqu'au **5 mars 2026** (acquisition de la nationalité française, déménagement après le 6/02/2026, etc.).

📍 Inscription possible : En ligne sur service-public.fr ou directement en mairie

[i] Ce message a pour seul objectif d'informer les citoyens sur leurs droits électoraux. Il ne contient aucun contenu à caractère électoral ou promotionnel.

📰 Reprise du portage de journaux sur la commune

Depuis juillet 2025, un porteur est de nouveau présent sur Saint-Dolay.
Les habitants concernés peuvent se rapprocher directement de leur éditeur de presse pour toute question relative à leur abonnement ou à la distribution

➤ Avis aux associations : Le Bulletin annuel 2025 à vos articles !

■ Le bulletin communal, distribué gratuitement dans les boîtes à lettres et disponible en ligne (site de la mairie et application Mon Village), paraîtra début février 2026.

Il présente les temps forts de l'année écoulée, les projets à venir, et informe sur la vie municipale, associative, culturelle, économique et pratique de Saint-Dolay.



Merci de transmettre vos articles pour le dimanche 9 novembre, dernier délai.

Pour les manifestations de fin novembre et décembre : prévoyez une petite place dans le texte initial pour un texte et une photo lors de ce premier envoi. Vous pourrez compléter votre article jusqu'au 31 décembre 2025

Les articles pour le bulletin annuel sont à transmettre par courriel pcanaux_st_dolay@yahoo.com ou à la mairie de Saint-Dolay : mairie@saintdolay.fr

✦ **Rappel : Consignes de rédaction à respecter :**

- Texte limité à ¾ de page
- Respecter le droit à l'image
- Mentionner le nom de votre structure et vos coordonnées
- Envoyer les articles en format Word ou .odt (sans photo intégrée)
- Joindre les photos séparément en pièce jointe, en haute qualité
- L'article doit concerner uniquement les activités de votre structure

Un grand merci pour votre participation et votre engagement au service de la commune

🌲 Travaux forestiers au Bois de la Corodais – Automne 2025

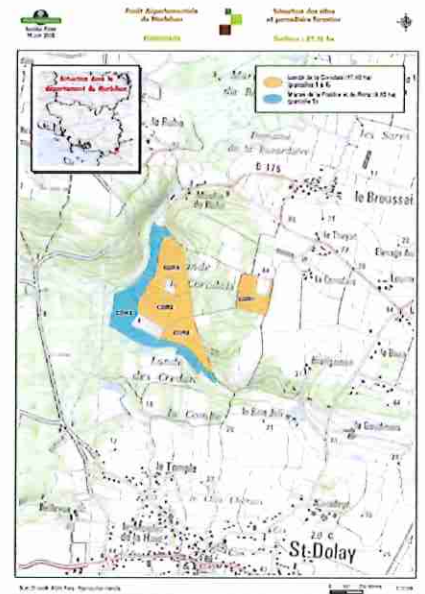
Cet automne, des coupes sont prévues sur des parcelles dans le Bois de la Corodais, à partir du 6 octobre 2025.

🔧 Type d'intervention Il s'agit d'une coupe dite irrégulière ou jardinatoire, visant à préserver le couvert forestier (arbres adultes) tout en favorisant la régénération naturelle (semis et jeunes arbres). Les arbres concernés ont été désignés individuellement par l'ONF.

🚫 Accès interdit pendant les travaux. Pour garantir la sécurité de tous, les pistes, allées et parcelles forestières seront fermées à la circulation, y compris les week-ends. Le stationnement est fortement déconseillé à proximité de la parcelle P1, où le bois coupé sera entreposé. ⚠️

🚫 Rappel de sécurité : les tas de bois, billes et billons sont instables : ne pas grimper dessus.

Merci de votre vigilance et de votre compréhension.



AGENDA OCTOBRE

Soirées danses bretonnes



Les amateurs de danses bretonnes auront l'occasion de se retrouver lors de deux soirées spéciales organisées par l'association **Rond Mitao** les 8 et 15 octobre, de 19h à 21h dans la **salle polyvalente**.

Ces événements promettent d'être riches en musique et en convivialité, offrant à chacun la possibilité de s'immerger dans la culture bretonne à travers ses danses traditionnelles.

De plus, une assemblée générale ouverte à tous se tiendra le 15 octobre après la séance de danse.

Bien que tous soient invités à y assister, seuls les membres auront le droit de vote.

👗 La Friperie fait son retour en octobre !

Envie de renouveler votre garde-robe sans vider votre porte-monnaie ? Venez fouiller, troquer et dénicher des pépites !

Les Coussettes de Saint-Dolay vous invitent à venir chiner, échanger et donner une seconde vie aux vêtements !

📅 Dates : 25 et 26 octobre 📍 Lieu : Salle polyvalente

👕 Vêtements pour tous les âges

♻️ Une démarche solidaire et éco-responsable

💬 Ambiance conviviale et petits prix garantis



N'hésitez pas à venir avec vos proches. La friperie est ouverte à toutes et tous !

Imprimé par nos soins – Ne pas jeter sur la voie publique

La Dolaysienne – Ensemble contre le cancer



Dimanche 5 octobre – Première édition !

Rejoignez-nous pour une course et marche solidaires mixtes au profit de la Ligue contre le cancer du Morbihan.



Au programme :

- 9 km de course ou de marche 🏃🏃
- 5 km de marche pour tous les niveaux 🌿
- Départ échelonné dès 10h00 depuis la salle polyvalente
- Échauffement en musique à 9h30 🎵
- Tombola gratuite & collation offerte à l'arrivée 🎁
- 1 goodie offert pour chaque inscription 📋



Un moment convivial, sportif et solidaire 🤝

Venez seul, entre amis ou en famille — l'important, c'est de participer pour la bonne cause ❤️

👉 Tous les bénéfices seront reversés à la Ligue contre le cancer du Morbihan.

Réservation sur Helloasso <https://www.helloasso.com/.../evenements/la-dolaysienne>, dans les flyers dans les commerces dolaysiens ou au 07.49.91.21.50 📞

L'Association L'Endansée :

Un atelier de danse contemporaine, ça vous tente ?

Dans la continuité du festival Aelwez Endansé 2025 et de la projection du film "Mr GAGA, sur les pas d'Ohad Naharin", l'Association l'Endansée organise **un atelier danse GAGA**.

Il aura lieu **le samedi 11 octobre 2025** au complexe sportif de la Noë à Saint-Dolay, de 10h30 à 12h30.

Atelier ouvert à tous, à partir de 16 ans.

Pour animer ce stage, nous aurons le plaisir d'accueillir Caroline Boussard, danseuse au sein de la compagnie d'Ohad Naharin pendant 10 ans. Caroline est certifiée "enseignante Gaga".

Si le film vous a captivé, à votre tour, vous pourrez expérimenter cette technique reliant l'imaginaire au corps, le mouvement à la danse.

Tarifs et inscription sur <https://www.helloasso.com/>

Plus d'informations à découvrir sur notre page Facebook <https://www.facebook.com/association.l.endanee/>

N'hésitez pas à nous contacter sur contact.lendanee@gmail.com et à partager largement l'information autour de vous !

Agenda de la Médiathèque



VENDREDI 21 NOVEMBRE - 20H

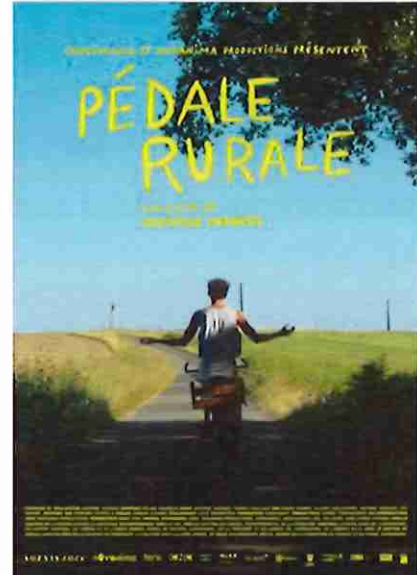
Pédale rurale

Film documentaire de Antoine VAZQUEZ France | 2025
Survivance - Novanima Productions | 1h24 min



Benoît vit en Dordogne, à quelques kms du village où il a grandi. Il a construit son paradis à l'abri des regards, s'est émancipé à sa manière, seul, dans la nature, avec ses couleurs. Il a trouvé ses manières de résister pour habiter le territoire de son enfance. Sur le chemin qu'il est parvenu à ouvrir, il reste des ronces qui continuent à le blesser. Alors avec les autres queers du coin, il est question d'organiser une Pride, parce qu'il est temps de sortir du bois, de prendre l'espace jamais eu, pour se célébrer, se réparer et enfin ouvrir une voie.

Projection suivie d'un échange en présence de
la monteuse du film, Céline DUCREUX



VENDREDI 28 NOVEMBRE - 20H

Casa Susanna

Film documentaire de Sébastien LIFSHITZ

France, USA | 2022 | Agat films - Arte | 1h37 min



Casa Susanna, raconte l'histoire d'une communauté de travestis se réunissant régulièrement dans une maison isolée des Catskills, (Etat de NYC) autour des années 1950-1960 pour y vivre librement leur identité féminine. Près de 60 ans plus tard, le réalisateur filme Kate et Diana, deux membres de ce lieu d'affranchissement collectif qui a changé leur vie. Dans la lumière rasante d'une fin d'après-midi, face à la maison en bardage blanc encore debout, Diana se souvient de son émotion quand, à peine entrée dans la maison, elle se voit proposer une mise en pli. "Personne ne m'avait jamais coiffée. Gloria m'a offert des talons. Les gens me sifflaient. C'était incroyable à quel point ces petits plaisirs étaient palpitants."

Projection suivie d'un échange en présence
du collectif *Queer Cambrousse* de La Roche Bernard



**Réservation recommandée
pour chaque séance**

Coordonnées de la médiathèque

Téléphone de la médiathèque > 02 99 90 29 29
Mail > mediatheque@saintdolay.fr
Facebook > @MédiathèqueDeSaintDolay
Consultation du catalogue en ligne > https://stdolay-pom.c3rb.org
Site internet de la commune > https://www.saintdolay.fr

Horaires de la médiathèque

Mercredi	9h30-12h	13h30-18h30
Jeudi	Fermée	16h30-18h30
Vendredi	Fermée	16h30-18h30
Samedi	9h30-12h	Fermée